

PAR COURRIEL

Québec, le 20 janvier 2016

X

N/Réf. 114659

Objet : Décision à la suite des observations du tiers

X,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue le 16 décembre 2015 dont l'échéance de traitement a été prolongée jusqu'au 3 février 2016.

Cette demande visait à obtenir : « ... toute la documentation relative à la subvention au montant d'un million de dollars... au groupe Investissements Navimex pour l'achat d'un bateau de croisière à Rivière-du-Loup, le 30 juin 2015... dont :

1. « tous les documents pertinents relatifs à cette subvention »;
2. « copie de tout formulaire complété par le bénéficiaire sur base duquel ladite subvention aurait été accordée »;
3. tout document ou information nous permettant de savoir si ladite subvention a été accordée à Croisières AML ou à Investissements Navimex ou conjointement aux deux entreprises »;
4. « tout document qui montrerait le lien existant au 30 juin 2015 entre cette subvention et le volet Tourisme de la Stratégie maritime »;
5. « toutes correspondances échangées avec les gestionnaires de tout programme gouvernemental ayant été utilisé par les bénéficiaires (Investissement Navimex et/ou Croisières AML) pour toucher cette subvention de même que tout document d'appui, états financiers... »

Le 19 janvier dernier, nous avons reçu les observations du tiers, Les Investissements Navimex inc. concernant l'accessibilité des renseignements qu'il nous a fournis et qui sont contenus dans les documents faisant l'objet de votre demande.

... 2

Après analyse, nous considérons que les documents ciblés sont formés, en substance, de renseignements industriels fournis par Les Investissements Navimex inc. dont la divulgation risquerait vraisemblablement de causer une perte à ce tiers ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à sa compétitivité.

De plus, les documents ciblés sont de nature confidentielle et traités habituellement par le tiers concerné de cette manière.

Ainsi, nous ne pouvons donc accéder à votre demande en vertu des articles 23 et 24ⁱ de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès).

Les documents qui avaient un caractère public vous ont été transmis le 30 décembre dernier.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie d'agréer, X, mes salutations distinguées.

Le responsable de l'accès aux documents,

(Original signé)

Olivier Simard

p. j. Avis de recours

ⁱ Articles 23, 24

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

Les données transmises dans le présent formulaire sont utilisées par le personnel du ministère du Tourisme et sont conservées dans des banques de données du ministère à des fins de statistiques, d'évaluation et de consultation ultérieure. Nous vous invitons à nous informer de toute modification aux renseignements que vous nous avez déjà transmis pour nous permettre de mettre à jour ces données.

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR									
Entreprise ou organisme Les Investissements Navimex inc									
Adresse		124, rue St-Pierre							
Municipalité		Québec		Code postal		G1K 4A7			
Téléphone		418-692-2634		Télécopieur		418-692-0845			
Site Internet		www.croisieresaml.com							
Courriel de l'entreprise ou de l'organisme				info@croisieresaml.com					
Adresse de correspondance, si différente									
Municipalité		Code postal							
NEQ		114360706		No. TPS		894743780RT0001			
No. TVQ		1020229639TQ0001							
REPRÉSENTANT OFFICIEL ET RESPONSABLE DU PROJET									
Ces renseignements sont obligatoires pour le traitement de votre demande.									
Représentant officiel		Yan Hamel				Titre		Président	
Téléphone		418-692-2634		Poste		238		Télécopieur	
418-692-0845		Courriel		yan@croisieresaml.com					
Responsable du projet		Confidentiel sans le consentement du tiers				Titre			
Téléphone									
PORTRAIT DE L'ENTREPRISE OU DE L'ORGANISME									
Statut légal		<input checked="" type="checkbox"/> OBL		<input type="checkbox"/> OBNL		<input type="checkbox"/> Coopérative			
		<input type="checkbox"/> Corporation municipale		<input type="checkbox"/> Communauté ou nation autochtone					
Activité principale		Croisières-excursions sur le Fleuve St-Laurent		Activités secondaires		Restauration			
Date d'entrée en activité (AA - MM - JJ) 96-10-31									
Période d'ouverture : <input type="checkbox"/> À l'année <input checked="" type="checkbox"/> Saisonnière Précisez le nombre de mois d'opération, annuellement : <i>confidentiel sans le consentement du tiers</i>									
Pour les deux dernières années complètes d'opération, indiquez le nombre de personnes qui étaient à votre emploi : Voir documents joints									
Année de référence	Sur une base annuelle			Sur une base saisonnière			Total		
	Nombre à temps complet (30 h et plus / semaine)	Nombre à temps partiel (moins de 30 h / semaine)	Nombre à temps complet (30 h et plus / semaine)	Nombre à temps partiel (moins de 30 h / semaine)					
(Dans le cas d'une entreprise en démarrage, indiquez NA)									
Pour les deux années qui suivront la fin du projet, indiquez le nombre de personnes qui seront à votre emploi : Voir documents joints									
Année de référence	Sur une base annuelle			Sur une base saisonnière			Total		
	Nombre à temps complet (30 h et plus / semaine)	Nombre à temps partiel (moins de 30 h / semaine)	Nombre à temps complet (30 h et plus / semaine)	Nombre à temps partiel (moins de 30 h / semaine)					
Expliquez : Voir documents joints <i>(p.17 du Plan d'affaires)</i>									
Pour les deux dernières années complètes d'opération, indiquez le nombre de visiteurs selon leur provenance : Voir documents joints									
Année de référence	Locale (MRC)	Régionale touristique	Québécoise	Canadienne	États-Unis	Autres marchés internationaux	Total		
(Dans le cas d'une entreprise en démarrage, indiquez NA)									
Les données sur la provenance des visiteurs ont été recueillies par : Voir documents joints									
<input type="checkbox"/>	Billetterie	<input type="checkbox"/>	Échantillonnage	<input type="checkbox"/>	Sondage	<input type="checkbox"/>	Autre (précisez) :		
Ces données sur la provenance des visiteurs sont recueillies de manière :									
<input type="checkbox"/>	Aléatoire	<input type="checkbox"/>	Par estimation	<input type="checkbox"/>	Autre (précisez) :				

Confidentiel sans le consentement du tiers
Je consens - ment du tiers

Pour les deux années qui suivront la fin du projet, indiquez vos prévisions d'achalandage : Voir documents joints *Voir p 19 Plan d'affaires*

Année de référence	Locale (MRC)	Régionale touristique	Québécoise	Canadienne	États-Unis	Autres marchés internationaux	Total

Expliquez :

Voir documents joints

SECTION 2 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Titre du projet : Acquisition du navire Famille Dufour (AML Levant)

But du projet : Acquérir un navire, le Famille Dufour (AML Levant)

Région touristique : Bas St-Laurent **Localisation :** Rivière-du-Loup

Description : Acquisition du navire Famille Dufour (AML Levant)

Accès aux personnes à capacité physiques restreintes

Précisez : Voir documents joints

ÉTAPES DU PROJET ET ÉCHELONNIER	Date de début (AA-MM-JJ)	Date de fin (AA-MM-JJ)
1. Acquisition du navire Famille Dufour (AML Levant)	14-10-20	14-10-20
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		

Les sections suivantes réfèrent à la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique 2014-2020. Veuillez noter que si l'espace est insuffisant pour remplir les sections 4 à 8, un document peut être annexé au formulaire.

SECTION 3 - OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROGRAMME

À QUELS DES OBJECTIFS SUIVANTS VOTRE PROJET RÉPOND-IL?

Confidentiel
sans le
consentement du tiers
R

SECTION 4 - ATTRACTIVITÉ D'UN PÔLE SAINT-LAURENT

EN QUOI VOTRE PROJET HAUSSE-T-IL L'ATTRACTIVITÉ DE L'UN DES PÔLES DU SAINT-LAURENT IDENTIFIÉS À LA STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR DU SAINT-LAURENT TOURISTIQUE? EN QUOI VOTRE PROJET EST-IL STRUCTURANT POUR CE PÔLE? QU'EN EST-IL DE SA LOCALISATION AU REGARD D'UNE ROUTE OU D'UN CIRCUIT LIANT DEUX PÔLES? EN QUOI VOTRE PROJET CONSTITUE-T-IL UNE OFFRE TOURISTIQUE INNOVANTE, ORIGINALE ET COMPLÉMENTAIRE À L'OFFRE TOURISTIQUE EXISTANTE?

Voir documents joints

SECTION 5 - DÉVELOPPEMENT ET CROISSANCE D'UN PRODUIT PRIORITAIRE

EN QUOI VOTRE PROJET PERMET-IL DE HAUSSER LA QUALITÉ DE L'UN DES SEPT PRODUITS TOURISTIQUES PRIORITAIRES À LA STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR DU SAINT-LAURENT TOURISTIQUE? EN QUOI VOTRE PROJET SE DÉMARQUE-T-IL DE LA CONCURRENCE? DÉMONTREZ-EN LA PERTINENCE POUR ATTIRER DE NOUVELLES CLIENTÈLES.

Voir documents joints

SECTION 6 - STRUCTURATION DE L'OFFRE / APPUI DU MILIEU

VOTRE PROJET CONTRIBUERA-T-IL À LA STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE VOTRE RÉGION? VOTRE PROJET PERMETTRA-T-IL À VOTRE ENTREPRISE DE DÉVELOPPER DES LIENS D'AFFAIRES, DE CRÉER DU MAILLAGE AVEC DES PARTENAIRES OU DE FORFAITISER VOTRE PRODUIT? VOTRE PROJET CONTRIBUERA-T-IL À GÉNÉRER DES NUITÉES DANS VOTRE RÉGION? EST-CE QUE LE MILIEU APPUI VOTRE PROJET?

Voir documents joints

SECTION 7 - MARCHÉS CIBLÉS

QUELLE EST VOTRE CLIENTÈLE ACTUELLE ET PRÉCISEZ LA CLIENTÈLE VISÉE PAR VOTRE PROJET. EN QUOI VOTRE PROJET RÉPOND-IL À LA DEMANDE DES MARCHÉS HORS QUÉBEC? QUELLES SONT LES ACTIONS MARKETING QUE VOUS PRÉVOYEZ FAIRE?

Voir documents joints

SECTION 8 - DÉVELOPPEMENT DURABLE

QUELLES SONT LES ACTIONS DISTINCTIVES DE VOTRE PROJET EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ÉQUILIBRE ENTRE LES ASPECTS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX)?

Voir documents joints

SECTION 9 - SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DU PROJET

Y'A-T-IL DES ÉLÉMENTS CLÉS QUE VOUS SOUHAITEZ PORTER À NOTRE ATTENTION? POURQUOI DEVRAIT-ON ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER À VOTRE PROJET? QUELLES SONT LES IMPACTS ANTICIPÉS? À TITRE D'EXEMPLE, INDIQUEZ LE NOMBRE D'EMPLOIS CONSOLIDÉS, LE NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS, L'IMPACT SUR LES RETOMBÉES TOURISTIQUES DONT LES NUITÉES, LE NOMBRE DE PARTENAIRES, L'AUGMENTATION ANTICIPÉE DU NOMBRE DE VISITEURS, L'IMPACT SUR LES RECETTES TOURISTIQUES, ETC.

Voir documents joints

SECTION 10 - COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET

VENTILATION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DES COÛTS		MONTANT (\$)		
Acquisition du navire Famille Dufour (AML Levant)				
Seules les dépenses admissibles seront comptabilisées pour établir le montant de l'aide financière.		Montant total	3 000 000	
MONTAGE FINANCIER (IDENTIFIER NOMMÉMENT LES MINISTÈRES, ORGANISMES OU AUTRES PARTENAIRES FINANCIERS; INDICQUER ÉGALEMENT SI L'AIDE FINANCIÈRE EST CONFIRMÉE (C) OU SI VOUS ÊTES EN ATTENTE D'UNE RÉPONSE (A))		TYPE DE FINANCEMENT	C. OU A	MONTANT (\$)
Les Investissements Navimex inc.		Choisir parmi la liste		
		Choisir parmi la liste		
		Choisir parmi la liste		
		Choisir parmi la liste		
		Choisir parmi la liste		
		Choisir parmi la liste		
		Choisir parmi la liste		
Ministère du Tourisme – Stratégie maritime – volet tourisme		Service de dette		1 000 000
Inclure toutes les sources de financement privées et publiques sollicitées et confirmées pour ce projet. À noter qu'une mise de fonds minimal de 20 % du promoteur est exigée (10 % dans le cas des communautés et nations autochtones).				

*confidentiel
sans le
consentement
des tiers*

*confidentiel
sans le
consentement
des tiers*

SECTION 11 - DOCUMENTS OBLIGATOIRES À TOUTE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

VOTRE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DOIT COMPORTER LES INFORMATIONS SUIVANTES À JOINDRE AU FORMULAIRE ET GE, EN FORMAT ÉLECTRONIQUE. COCHER LES CASES CONFIRMANTE LES PIÈCES JOINTES À VOTRE ENVOI.

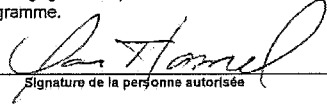
- Plan d'affaires**
Le plan d'affaires présente minimalement les aspects suivants :
 - description détaillée du projet, dont l'aspect innovant du projet;
 - description détaillée des clientèles visées et moyens utilisés pour atteindre ces objectifs (analyse et perspective de marché, plan marketing, budget alloué);
 - analyse de la concurrence;
 - impacts et retombées touristiques du projet; (exemples : allongement de la saison touristique, diversification de l'offre de la région concernée, forfaitisation ou maillage, augmentation des nuitées, retombées en matière de consolidation et de création d'emplois);
 - présentation du promoteur et de son équipe;
 - montage financier.
- États financiers, vérifiés par une firme externe, des deux derniers exercices financiers complétés**
Le bilan et l'état des résultats sont exigés.
- États financiers prévisionnels détaillés, pour les trois premières années d'exploitation**
Le bilan prévisionnel et l'état des résultats prévisionnels sont exigés, accompagnés des hypothèses ayant servi à leur préparation.
Les états financiers prévisionnels devront indiquer de façon distincte les données liées au projet.
- Lettres patentes ou charte d'incorporation**
- Liste des autorisations, attestations, certificats ou permis requis par une loi, un règlement ou autre**
À titre d'exemples, Loi canadienne sur la protection de l'environnement, Loi sur la qualité de l'environnement du Québec, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Loi sur les établissements d'hébergement touristique, etc.
Précisez l'état d'avancement de vos démarches (demandes adressées, dossier en traitement, autorisations obtenues).

SECTION 12 - DÉCLARATION

Je soussigné, Yan Hamel, déclare que les renseignements fournis

Nom complet en caractères d'imprimerie

dans cette demande et les documents annexés sont complets et véridiques. Je m'engage à fournir aux représentants du ministère toute l'information nécessaire à l'analyse du projet. Je m'engage également à respecter, le cas échéant, les règles concernant l'adjudication des contrats. Je comprends que la présente demande d'aide n'entraîne pas nécessairement son acceptation. Si ma demande d'aide financière est acceptée, je m'engage à remplir les fiches de résultats nécessaires à l'analyse des retombées du programme et tous les documents visant à évaluer le programme.


Signature de la personne autorisée

Président

15-03-26

Titre

Date

Veillez noter que vous devez faire parvenir cette demande (incluant les annexes) en format électronique, à l'adresse suivante : programmes@tourisme.gouv.qc.ca

Vous pouvez également joindre à votre demande une copie des études de marché, de satisfaction des clients ou des visiteurs et d'évaluation des retombées économiques disponibles.

Québec, le 17 juin 2015

Monsieur Yan Hamel
Président
Les Investissements Navimex inc.
124, rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 4A7

Monsieur le Président,


Yan

J'ai le plaisir de vous annoncer une aide financière maximale de 1 000 000 \$ du ministère du Tourisme pour la réalisation de votre projet d'acquisition du navire « Famille Dufour ». Cette aide vous est octroyée par l'entremise du Programme Stratégie maritime – volet tourisme.

Cette contribution est assujettie à certaines conditions, notamment en ce qui concerne les modalités de versement et l'annonce publique de l'aide financière allouée. Ces conditions vous seront communiquées par la responsable de votre dossier, madame Francine Lacroix, conseillère aux entreprises touristiques au ministère du Tourisme, que vous pouvez joindre au 418 643-5959, poste 3422.

Je vous souhaite le meilleur des succès pour la réalisation de votre projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DOMINIQUE VIEN

AVIS DE RECOURS

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : 418 528-7741
Télé. : 418 529-3102

MONTRÉAL

500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : 514 873-4196
Télé. : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

b) Délais et procédure

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

L'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les 10 jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Cependant, si l'appel porte sur une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourrait remédier, il ne peut être interjeté qu'après autorisation d'un juge de la Cour du Québec (article 147.1). Dans ce cas, la requête pour permission d'appeler doit préciser les questions de droit ou de compétence qui devraient être examinées en appel et pourquoi la décision finale ne pourra y remédier et, après avis aux parties et à la Commission, être déposée au greffe de la Cour du Québec, dans les 10 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Suspension de la décision

Les articles 149.1 et 150 prévoient que le dépôt de l'avis d'appel ou de la requête pour permission d'en appeler d'une décision interlocutoire suspend l'exécution de la décision de la Commission jusqu'à ce que la décision de la Cour soit rendue, sauf s'il s'agit de l'appel d'une décision ordonnant à un organisme public de cesser ou de s'abstenir de faire quelque chose.